



## MAIRIE DE BOUEE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

<i>Séance</i>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<i>Date - Heure</i>	<b>09/07/2018 à 20H00</b>	
<i>Lieu</i>	<b>MAIRIE</b>	
<i>Session</i>	<b>PUBLIQUE</b>	
<i>Référence</i>	<b>CM-CR-2018-07</b>	
<i>Présents</i>	Jean-Paul NICOLAS Alain MONNIE Jean-Pierre BIORET Frédéric PINEAU Catherine RAFFIN	André LEBORGNE Chantal SURGET Dominique GECHELE Louis AMIAUD Sandrine LABARRE
<i>Absent(s) excusé(s)</i>	Mme VANNERAUD, Mr GUICHARD	
<i>Absent(s)</i>	Mme Josée CRUSSON	
<i>Procuration(s)</i>	Mme RENOUS donne procuration à Jean-Paul NICOLAS	
<i>Secrétaire de séance</i>	Madame SURGET Chantal	
<i>Début de la séance</i>	20H 00	
<i>Fin de la séance</i>	22h40	
<i>Conseillers en exercice</i>	14	
<i>Conseillers présents</i>	10	
<i>Conseillers votants</i>	11	

Date de la convocation du Conseil municipal : 03 JUILLET 2018

Date d'affichage : 03 JUILLET 2018

#### **MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 09 JUILLET 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 16 JUILLET 2018 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **CONVOCATION**

Le 03 JUILLET 2018, nous, Jean-Paul NICOLAS, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Lundi 09 juillet 2018 à 20H00, en salle du conseil municipal

#### **PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal de BOUEE, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le Lundi 09 juillet 2018, sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire.

#### **ORDRE DU JOUR**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 12 juin 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme Chantal SURGET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION		
C. SURGET	2018-07-01	Tarification périscolaire et accueil du mercredi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	08 03	
D. GEHELE	2018-07-02	Choix du prestataire pour la restauration scolaire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10	
JP NICOLAS	2018-07-03	Choix de l'entreprise pour les travaux de démolition de l'école	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10	
JP NICOLAS	2018-07-04	Décision modificative budget communal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10	
JP NICOLAS	2018-07-05	Créance irrecouvrable	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10	
JP NICOLAS	2018-07-05	Création de postes non permanents	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10	

#### 1) Accueil du Mercredi

La commission scolaire s'est réunie le 03 juillet dernier.

Elle a pris connaissance du nombre d'enfants inscrits à l'accueil du mercredi.

Mme SURGET : « Ce serait bien de proposer aux parents de pouvoir déposer leurs enfants l'après-midi seulement, donc sans repas. Pour ne pas gêner l'organisation de la journée, ces enfants pourraient arriver en même temps que ceux qui s'en vont donc entre 13H15 et 13H30 !

JP NICOLAS : « Oui, on peut l'envisager si cela ne perturbe pas le service »

D. GEHELE : « certains parents qui ont inscrit leur enfant à l'année m'ont posé une question : est-ce que cette inscription est valable pour l'année complète ou bien faudra t'il s'inscrire au trimestre quand même ? » le tableau n'est pas clair. Puisqu'on dit qu'on se réserve le droit de fermer cet accueil si moins de 8 enfants ! Il faudra le modifier pour la période prochaine. Il vaut mieux s'inscrire à la période alors ?

C SURGET : « on peut considérer que cette période est une phase de test. On affinera pour la prochaine période. Mi-octobre, on pourra dire si on continue ou non.

D.GECHELE : « de toute façon, pour le moment les parents n'ont pas le tarif, peut être que les choses vont évoluer lorsqu'ils l'auront !

JP BIORET : « apparemment il n'y a que 2 enfants qui font la sieste ! est ce qu'il y a un agent dédié uniquement pour eux ?

D.GECHELE : « la sieste se fait à l'école. Donc les 2 animateurs ramèneront tous les enfants à l'école durant le temps de sieste. Ils utiliseront la cour, ou la classe de maternelle ou la classe d'arts juste à côté de la classe de sieste pour les plus grands, vu le petit nombre d'enfants l'après-midi, ça ne pose pas de problème qu'un animateur soit avec les petits à la sieste.

C. SURGET : « on pourrait peut-être utiliser le petit débarras qui se trouve derrière les cuisines au périscolaire pour en faire un lieu de sieste pour 2 à 3 enfants ! »

F. PINEAU : « que feront ceux qui ne font pas la sieste ? »

S. LABARRE : « Dans l'école ? les institutrices ne seront peut-être pas d'accord ! »

JP NICOLAS : « on va commencer la première période et on verra au fil du temps » bon, vous êtes donc d'accord pour l'ouverture de cet accueil pour la prochaine période ? »

Les élus disent OUI à la majorité.

## 2) Modification facturation service enfance jeunesse

Mise en place du taux d'effort pour le service périscolaire :

Une réunion avec les services de la CAF a eu lieu le 05 juillet à 14H. Mme SURGET explique l'intérêt du taux d'effort pour les familles. Son application permettra :

- une équité de traitement (même taux appliqué à l'ensemble des quotients familiaux : ressources réelles et composition de la famille prises en compte). présente la simulation
- Une solidarité dès lors que le taux appliqué aux ressources des familles vulnérables est plus faible que celui appliqué aux ressources des familles les plus riches

La CAF encourage les communes à mettre en place ce système de tarification dans toute la communauté de communes qui visent à plus de justice sociale.

Nous avons extrapolé en prenant comme point de calcul le mois de novembre 2017. C'est le mois avec le plus grand nombre de présences.

C. SURGET présente des tableaux de simulation avec différentes modulations de taux qui s'échelonnent de 0.118 % à 0.138% : »La conseillère CAF nous incite à mettre en place un plafond et un plancher »

A. MONNIE : »C'est de la politique qui doit induire un équilibre entre les personnes qui ont des difficultés financières et les familles plus aisées. On axe plus sur le côté social. »

JP NICOLAS : »La décision est simple. On a à choisir un taux entre 0.118% et 0.138% et un plancher et/ou un plafond ! On va faire des heureux et des mécontents, c'est sûr, je vois votre indécision mais il faut trancher.

Les élus votent à main levée :

0.138% : 10 voix CONTRE

0.128% : 10 voix CONTRE

0.120% : 10 voix POUR

Monsieur le Maire poursuit : « que décidez-vous pour le plancher ? »

Après discussion les élus votent :

0.80€ la demi-heure : 8 voix POUR 3 voix CONTRE

Un plancher à 0.80€ la demi-heure sera institué

JP NICOLAS : « Et pour le plafond ? »

Les élus votent :

2.20€ la demi-heure : 8 voix POUR et 3 voix CONTRE

Un plafond à 2.20€ la demi-heure sera institué

. Mise en place du taux d'effort pour l'accueil du mercredi :

C. SURGET distribue des tableaux de simulation avec différents taux.

JP NICOLAS : « quelle référence avez-vous pris pour calculer le tarif journalier ?

C.SURGET : « la CAF a préconisé de prendre le tarif le plus bas de la demi-heure de périscolaire multiplié par 13 pour avoir le barème de la journée.

D. GECHELE : « Quelles vont être les activités proposées aux enfants ? à Malville, par exemple, il y a toutes sortes d'activités ! »

JP NICOLAS : « on va voir ce que les agents vont proposer. La première période sera la phase test, on verra par la suite et suivant le budget !

D. GECHELE : « on avait des inquiétudes avec les TAP et en fait on a toujours proposé des choses intéressantes pour les enfants à moindre coût !

JP NICOLAS : « On peut se baser aussi sur ce que propose la CAF et rester à un tarif plafond intéressant !, il faut être logique avec le périscolaire, on a fixé un plafond, là, il faut en fixer un aussi.

Les élus regardent les simulations avec les différents taux et décident de retenir un taux d'effort de 1.30% à 11 voix POUR.

Pour le plafond, Monsieur le Maire propose plusieurs possibilités :

23€ : 3 VOIX POUR et 8 voix CONTRE

22€ : 1 VOIX POUR et 10 voix CONTRE

21€ : 4 VOIX POUR et 7 voix CONTRE

20€ : 3 VOIX POUR et 8 voix CONTRE

Le plafond est donc fixé à 21€ la journée

Les élus votent ensuite un plancher

5€ la journée est retenue par 11 voix POUR

## RECAPITULATIF

Tranches de Coefficient familial	Conséquences pour chaque famille d'un taux d'effort à la journée de 1.30%		
	Tarif du <b>plafond de la tranche</b> en € avec taux d'effort à <b>1,300%</b>	Plancher	Plafond
<b>De 0 à 300</b>	<b>3,90 €</b>	<b>5 €</b>	
<b>De 301 à 600</b>	7,80 €		
<b>De 601 à 800</b>	10,40 €		
<b>De 801 à 1000</b>	13,00 €		
<b>De 1001 à 1300</b>	16,90 €		
<b>De 1301 à 3500</b>	<b>45,50 €</b>		<b>21€</b>

### 3) Contrat pour 2 agents contractuels

Ce point a été noté par erreur dans l'ordre du jour du conseil municipal. Il a déjà été débattu lors du conseil du 12 juin dernier. **Cf délibération annexée**

### 4) Choix du prestataire pour la restauration collective

Les plis ont été ouverts le 28 juin dernier. 3 prestataires ont répondu : Restoria, Convivio et Océane de Restauration.

Mme GECHELE explique les critères retenus pour l'analyse des offres.

50% sur le prix, 40% sur la qualité des produits proposés et 10% sur la valeur technique.

Après analyse de chacun des dossiers proposés, il s'avère que la valeur technique et la qualité des produits sont identiques pour chacune des entreprises.

La seule divergence est le prix proposé.

L'offre est donc attribuée à l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION.

A. MONNIE : Peut-on se désister si au bout de quelques temps on se rend compte que la qualité n'est pas celle escomptée ?

D. GECHELE : Non, il faudra attendre la fin du contrat. Celui-ci est de 1 an renouvelable 1 fois.

Au moindre problème, il faudra qu'un référent au sein du restaurant scolaire fasse remonter l'information, tant au niveau de la mairie que de l'entreprise de restauration.

### Cf délibération annexée

### 5) Choix de l'entreprise pour les travaux de démolition de l'école

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé pour la démolition dans le cadre de la réhabilitation de l'école.

- 2DTP de Ligné
- VEOLIA Démantèlement de Malville

Elles sont toutes les deux dans l'enveloppe prévue.

Monsieur le Maire présente les deux devis.

2DTP : 16510€ HT

VEOLIA DEMANTELEMENT : 19800€ HT

L'entreprise la moins-disante a donc été retenue.

### Cf délibération annexée

## 6) Décision modificative budget communal

Monsieur le Maire explique qu'une erreur d'imputation au budget nous oblige à rédiger une décision modificative, pour des travaux du Sydela : Montant prévu au COMPTE 238 alors qu'il faut porter cette dépense au compte 204181  
Donc :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CH 23 – Immo en cours Art 238 Avances	2910.52€	CH20 – Immo incorporelles Art 204181 – Biens mobiliers, matériels et études	2910.52€
TOTAL DM N°2			0

Les élus acceptent cette décision modificative.

**Cf délibération annexée**

## 7) Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique qu'une créance de 1287.89€ à l'encontre d'orange court depuis 2009. Il s'agissait d'opération d'enfouissement de réseaux réalisée avec le sydela et orange. Malheureusement Il est impossible de retrouver le bon service à qui cette créance est imputable. Ainsi le trésor public a émis plusieurs commandements de payer restés sans réponse. Il faut donc passer en créance irrécouvrable cette somme de 1287.89€ soit au compte 654 du budget communal.

Les élus valident cette décision.

**Cf délibération annexée**

## 8) Procès-verbal conseil d'école

Monsieur AMIAUD lit le procès-verbal du dernier conseil d'école tel que ci-dessous.

Celui-ci est validé par le conseil municipal.

En préambule remerciements à tous les membres présents, les membres absents sont excusés. La directrice rappelle que le rôle du conseil d'école est de discuter et échanger les points de vues sur le fonctionnement de l'école afin de l'améliorer et non de prendre à partie une personne. La directrice ajoute que ne seront traités que les points à l'ordre du jour.

La directrice rappelle aux parents élus que les questions doivent être fournies une semaine à l'avance, sinon elles ne peuvent pas être acceptées.

### **Bilan du projet d'école et présentation des axes du nouveau projet d'école**

La directrice rappelle les points du projet d'école actuel.

- Développer un comportement d'élève responsable
- Améliorer les compétences orthographiques des élèves
- La résolution de problèmes
- Pratiquer la musique.

La directrice explique qu'un nouveau projet d'école va être mis en place de 2018 à 2022. Il

sera effectif à partir de décembre 2018. En effet les projets d'école existent pour 5 ans. Puis ils doivent être évalués et questionnés. Un bilan du projet d'école actuel a été réalisé par l'équipe enseignante.

La directrice explique et lit ce bilan.

Qu'avons-nous voulu faire dans le projet qui se termine ? Pourquoi ? (l'équipe n'était pas présente lors de la construction du projet en 2015)

Voici les différents objectifs mis en place lors de ce projet .

- Développer un comportement d'élève : nous supposons que cet objectif était très important. En effet certains élèves pouvaient avoir un comportement très compliqué. Ainsi il semblait nécessaire de mettre en place différentes actions pour palier à ce problème. Il y avait des manques de respect entre les élèves et envers certains adultes ( notamment envers le personnel du périscolaire).

- Améliorer les compétences orthographiques des élèves :

Le public de l'école présente en grande majorité des difficultés orthographiques, que ce soit lié à la syntaxe et à l'orthographe lexicale. Il est constaté que les problèmes orthographiques sont liés à la pauvreté lexicale. Par ailleurs, dès la maternelle plusieurs élèves présentent des problèmes de prononciation, ce qui pourrait engendrer des difficultés en orthographe.

- La résolution de problèmes : Il s'agit d'une constante dans le public des élèves français d'être en difficulté face aux raisonnements mathématiques. En ce qui concerne l'école les élèves étaient en grandes difficultés face aux problèmes. Certains bloquaient et refusaient de travailler face aux problèmes mathématiques.

- Pratiquer la musique : cela permettait de mettre en cohérence l'intervention de Mme-Jarry (dumiste employée par la communauté de communes) et les programmes de l'époque insistant sur le parcours artistique.

**Qu'avons-nous réellement fait ? Quels sont les résultats ?**

Développer un comportement d'élève :

Il a été mis en place un contrat de comportement en lien entre l'école et la famille. Un codage commun est présent dans toutes les classes.

Cela a un réel impact sur l'attitude des élèves. Les familles prennent véritablement en considération ce retour sur le comportement de leur enfant.

Sur les temps périscolaires des outils ont également été mis en place par les intervenantes.

Des conseils de vie de classe hebdomadaires ont été mis en place pour toutes les classes. En général cela semble très bénéfique sur la prise de parole ; l'argumentation, l'écoute des autres... Les élèves apprécient les différentes responsabilités, liées à ce moment d'échange ( secrétaire de séance, distributeur du bâton de parole). Ce qui est évoqué peut-être bien compris et bénéfique pour le climat de la classe. Une fois par période des conseils interclasse ont lieu entre les cycles 2 et cycles 3.

Grâce à ces conseils, l'idée est venue aux élèves de mettre en place des médiateurs sur le temps de réflexions des cycles 2 et 3. Un travail autour de la violence non verbale a été mis en place.

Nous constatons que l'exigence de savoir être élève est respectée lors des différentes sorties scolaires ( piscine, cinéma...) en présence des enseignantes référentes. Cependant il est constaté des dérives de comportement lorsque les enseignantes ne sont pas présentes ( périscolaire, TAp...).

Pratiquer la musique : un travail autour des sentiments et de la musique a été mis en place, la première année du projet d'école. Ce fut plutôt une réussite, cela a permis aux élèves de

s'exprimer à travers la musique. Cette année un travail de chorale a été effectué. Cela a permis à certains élèves (pour qui le statut d'élève peut être complexe dans des changements de situation) de comprendre qu'il faut être attentif et concentré pour être en réussite. Découverte des instruments à cordes avec le concert « Philharmonie des deux mondes » proposé par la commune.

Améliorer les compétences orthographiques des élèves

Mise en place de progression par cycle.

Les enseignantes ont axé le travail sur la négociation orthographique dans les différents cycles.

A été créé, un travail régulier autour du journal de l'école notamment en ApC. Il a été décidé de mettre en place une réflexion sur l'orthographe par le biais de l'écriture de texte.

La mise en place de correspondance scolaire dans deux classes permet de mettre en avant ( écrire pour être lu et compris > ( belle écriture, orthographe et syntaxe correctes...)

Il est constaté que les élèves faibles sont en capacité d'avoir une étude réflexive de leurs écrits en présence de l'enseignante qui pointe l'erreur.

Dégager du temps pour ces discussions essentielles avec les élèves reste compliqué dans des classes à multi-niveaux. Les élèves faibles dans ce domaine, restent tout de même en difficulté.

### La résolution de problèmes

Des rituels de problèmes sont mis en place. Utilisation du chaque jour compte afin de réfléchir autour du nombre.

En cycle 3 mise en place d'escape-game et de défis mathématiques.

Création de cartes mentales avec les élèves autour du vocabulaire mathématiques ( carte mentale addition, carte mentale géométrie ...) afin que le français ne pose pas de difficulté dans la compréhension de l'énoncé.

Mise en réussite des élèves, en utilisant des problèmes adaptés à leur niveau.

Nous pouvons noter un plaisir des élèves lors de la résolution de problème. De plus

l'entraide est privilégiée ainsi que le recours systématique à des stratégies est appréciable.

Malgré cela, les élèves pour lesquels la construction du nombre n'est pas acquise, restent en grande difficulté ( différentes demandes de bilan logicomathématiques ont été faite au cours de l'année).

L'insistance faite au quotidien pour reprendre les mots de la question posée dans l'énoncé, dans la phrase réponse porte ses fruits au niveau de l'orthographe.

### Que considérons-nous comme particulièrement réussi ?

L'image de l'école semble avoir changée de manière positive si l'on s'en réfère aux dires des enseignants remplaçants, des personnels de la piscine, du cinéma et des représentants de parents. Ainsi le comportement des élèves correspond à ce qui est attendu.

Ainsi pour créer le nouveau projet, les enseignantes ont dû partir des 4 ambitions prioritaires du projet départemental

-Ambition 1 : Garantir à chaque élève sa propre réussite

- Ambition 2 : Construire pour chacun sa place dans la société

- Ambition 3 : Ne laisser personne au bord du chemin

- Ambition 4 : Travailler ensemble à la réussite de tous

Pour chacune de ces ambitions, il existe différents axes. Chaque école pour son projet doit choisir un axe pour chaque ambition. Le choix se fait en lien avec le contexte de l'école et le bilan dressé auparavant.

La directrice explique les enseignantes se sont réunies afin de définir les différents axes.

Ce travail est toujours en cours. Ainsi les axes seront présentés et détaillés lors du premier conseil d'école. Cependant les axes choisis sont les suivants : Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée ( objectif conforter une évaluation au service des apprentissages, lisible et compréhensible par tous) / Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance (objectif :instaurer un climat scolaire positif, propice au << vivre et apprendre ensemble >>)/ Réduire l'impact des fractures sociales et territoriales (objectif Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir) / Répondre aux besoins des écoles et des établissements par une organisation académique adaptée et des partenariats renforcés (maintenir un dialogue de qualité avec les parents)

Un projet qui sera peut-être en lien avec celui du projet d'école est de mettre en place un réel partenariat entre le périscolaire et l'école. Il est vrai que les échanges sont déjà très positifs. En effet, il a été constaté que les enfants n'avaient pas le même respect envers un agent du périscolaire qu'envers l'enseignant référent de la classe. Ainsi la coordinatrice du périscolaire et la directrice se sont réunies afin de faire le point. Il a été proposé par la directrice de travailler sur des projets communs, afin que les élèves fassent le lien entre l'école et le périscolaire. Ces projets restent à définir mais un accord de principe a été mis en place. D'ores et déjà les couleurs de comportement seront normalement les mêmes, les médiateurs présents à l'école seront aussi présents sur le temps de récréation du midi. D'autres projets sont en cours de réflexion.

### Bilan des projets de l'année



Ecole et cinéma : Le choix des films visionnés permet aux élèves de voir des films et des documentaires qu'ils n'ont pas l'habitude de voir, tous les films ont par la suite été travaillés en classe. Cela a permis d'étudier l'affiche, l'écriture d'un film, son scénario. La réinscription provisoire a été faite pour l'année prochaine. Les enseignantes précisent cependant que c'est un choix personnel et que les collègues de l'année prochaine pourront décider ou non de participer à ce dispositif.

USEP : Les enseignantes de C1, C2 et C3 sont satisfaites dans l'ensemble de ces différentes sorties parce qu'elles ont apporté aux élèves de nombreuses connaissances. Il est intéressant pour les élèves de côtoyer d'autres écoles autour du sport. Il sera décidé en début d'année prochaine si la participation à l'USEP sera de nouveau mise en place. Il est à rappeler que l'USEP a aussi un coût. En effet en début d'année une participation est demandée aux familles. Par ailleurs l'amicale paye aussi une partie de l'inscription. Il est à noter que ces sorties ne sont possibles qu'avec la présence de parents accompagnateurs. En maternelle il en faut davantage et cela est parfois compliqué de trouver le bon nombre de parents.

Le partenariat avec la bibliothèque : En général, cela s'est très bien passé. Les enfants apprennent à emprunter des livres et les apporter à la maison. Comme cela a été évoqué le thème de l'année était le jeu. En cycle 1 : même organisation que les années précédentes. Les élèves sont toujours contents d'y aller

En cycle 2 : même organisation que les années précédentes. Les élèves sont toujours contents d'y aller mais les retours d'ouvrages à la date prévue ne sont pas toujours respectés. Par conséquent, certains sont frustrés de ne pas pouvoir emprunter un livre de nouveau ( pas de retour = pas de livre )

En cycle 3: le travail autour du jeu semblait pertinent pour les cycles 3. Ils ont apprécié les lectures d'images complexes ou les jeux de mots.

Cependant

cela manque de lecture longue. Une difficulté pour 2 ou 3 élèves de rendre les livres dans les temps. Cette année

il a été intéressant d'initier les élèves à la recherche de livre en utilisant l'outil informatique.

Le travail en lien avec les jeux se terminera le vendredi 15 juin, les bibliothécaires prépareront des jeux adaptés aux différents niveaux de classe. Il s'agira d'une rencontre entre les élèves des deux écoles de la commune. Les CE2 CM1 CM2-s" rencontreront en premier , puis les GS CP CE1 et enfin ce seront les maternelles qui joueront ensemble. Un mot a été mis dans les cahiers de liaison afin que les parents qui souhaitent accompagner puissent se manifester.

La directrice précise que pour l'instant aucun bilan n'est prévu avec les bibliothécaires.

Il est à noter que l'année prochaine les classes se rendront une fois par mois à la bibliothèque mais il n'y aura une lecture et un travail avec les bibliothécaires qu'une fois par période.

Le partenariat avec C. Jarry. intervenante musique

La commande collective auprès de Mme Jarry avait été d'apprendre des chants en lien avec le jeu ( les jeux de mots, les jeux de voix, les jeux de langue...). Avec l'objectif de créer un travail collectif qui sera présenté lors du spectacle de fin d'année.

C1 : Bonne participation des élèves. Ils apprécient toujours autant de travailler avec Mme Jarry. Des chants sont en commun avec les deux autres classes.

C2 : c'est un moment que les élèves apprécient mais certains ne considèrent pas toujours l'intervention de l'intervenante comme un moment d'apprentissage scolaire et il faut parfois recadrer le groupe. L'espace ( salle de sieste réaménagée pour l'occasion ), peu approprié, ne facilite pas non plus la prestation.

C3 : Les élèves ont été investis en général même si le chant chorale n'est pas toujours évident pour tous. Il a été proposé 5 chants très différents. Certains chants ont été plus complexes à apprendre car très longs.

Les incorruptibles : La directrice précise que le vote a bien eu lieu et que les élèves de C3 ont tenu la salle de vote. Cependant chaque classe a procédé à son propre dépouillement.

Les résultats nationaux sont très récents. En ce qui concerne les élèves de l'école les livres élus sont: Au bureau des objets trouvés. drôle de vacances et le Garçon qui parlait avec ses mains. Au niveau national pour les enfants et les adultes, les livres qui l'emportent sont les mêmes que ceux votés par les enfants de l'école. Etant donné que les

inscriptions se font au mois de juin, les enseignantes ont décidé de réinscrire l'école pour l'année prochaine.

La piscine : L'école a eu le droit à 10 à 12 séances de piscine. L'évolution est donc très remarquable chez les élèves. L'année prochaine, Bouée ira encore à la piscine de Cordemais. Les élèves de GS au CM2 iront en même temps que l'école de Lavau sur Loire.

Bilan par la classe de cycle 2 : L'enseignante explique que les élèves en sont à la Septième séance ( le mardi 5 juin ) et tout se déroule bien . Les élèves sont répartis par groupes de niveaux et le but est de permettre aux moins à l'aise dans l'eau de s'immerger sans crainte, de pouvoir flotter quelques secondes sur le dos et de pouvoir progresser de la manière voulue sur 15 m sans toucher le bord du bassin. Les plus à l'aise se dirigent davantage vers la nage codifiée. Les élèves sont ravis d'aller nager et comme ils sont peu nombreux ( effectif qui oscille entre 15 et 20 élèves par séance ) , ils sont très actifs pendant les 45 minutes proposées. Pour les GS, tout se passe bien.

Précision : les verrues plantaires sont acceptées sous condition de port de chaussettes de protection et le molluscum est accepté si les boutons sont recouverts d'un gros pansement Hermétique et résistant à l'eau car c'est très contagieux et il est souvent difficile de s'en débarrasser rapidement.

La correspondance scolaire :

Cycle 1 avec les élèves d'une classe de maternelle près de St Etienne tout au long de l'année a été l'occasion de s'envoyer photos, écrits. Les élèves ont pu parler de ce qu'ils faisaient en classe et ont pu découvrir ce que faisait les autres

Cycle 2 :Les enfants semblent avoir apprécié cet échange culturel avec les élèves roumains d'une classe de CE1 de Bucarest. Ils pensent à eux régulièrement et ont gardé en mémoire des points de culture de la vie des enfants là-bas. Le bémol c'est la difficulté à maintenir un < filme d'envoi > entre les classes . Il faut préciser que les envois de mails entre les classes sont possibles mais pour l'instant les élèves semblent assez frustrés de ne pas recevoir une vraie lettre avec éventuellement une ou plusieurs surprises à l'intérieur. La réception de courriers à l'intention des élèves est toujours un moment de joie.

Les APC :

Le journal de l'école a continué à fonctionner cette année et se termine par un travail avec les GS. La participation des élèves à l'écriture d'articles dans << Le p'tit journal des courlis » a donné aux élèves l'occasion de s'exprimer sur ce qu'ils aiment.

La méthodologie sixième ; tous les CM2 ont participé à un temps de travail autour de la prise de notes, de la manière d'apprendre une trace écrite .

Les échelles descriptives : Dans les classes de cycle 2 et 3, des échelles descriptives ont été créés par les enseignantes. Afin de permettre aux enfants et aux parents de mieux comprendre ce qui est attendu pour atteindre une compétence. Les élèves s'évaluent sur chaque compétence avec le regard de l'enseignante. A chaque période les compétences peuvent être ré évalués. Les enseignantes Précisent que cela est en cours de construction' En effet cette année ont été mis en place les échelles pour le français notamment' Les élèves de cycle 2 ont eu un temps d'ApC afin de pouvoir remplir les échelles avec l'enseignante.

Les ateliers cuisine et pâtisserie en maternelle ont permis tout au long de l'année de découvrir des fruits et légumes et de développer quelques gestes simples (couper, transvaser, mélanger, décorer)

Les marais salants : Tous les élèves se sont rendus à Guérande ou Mesquer afin de découvrir le fonctionnement des marais salants, en lien avec le travail effectué en classe. Prévision des effectifs et répartitions envisagées pour l'année prochaine

La directrice informe que Mme VAILLANT ne sera pas présente l'année prochaine. Mme Vaillant explique qu'elle ne quitte pas l'école mais qu'elle quitte l'éducation nationale. La directrice remercie sa collègue" pour son investissement.

Mme ollivier sera présente l'année prochaine à 80 % elle sera complétée par une autre personne dont nous ne connaissons pas encore l'identité.

La directrice conserve son poste.

En ce qui concerne les effectifs de l'année prochaine : .1 famille quitte l'école pour des raisons de déménagement, 12 petites sections sont inscrits pour la rentrée.

A la rentrée seront présents

2 /3TPS

12PS

9MS

6GS

5CP

4 CE1

13C82

5 CM1

B CM2

Pour l'année à venir plusieurs répartitions ont été envisagées, pour l'instant aucune décision n'a été prise. ces répartitions ont été envoyées à M. l'Inspecteur de circonscription pour avis. Deux répartitions semblent plus propices au contexte de l'école et aux différentes données.

Répartition 1

Classe 1 : 2TPS/ 12 PSI gMS/ 6GS= 29 élèves

Classe 2: 5 CPI4CE11 13 CE2 = 22 élèves

Classe 3: 5CM1/8 CM2= 13 élèves

**avantages** : Les cycles sont respectés. Tous les élèves d'une même tranche d'âge sont regroupés dans la même classe. Le cycle 3 est allégé pour affiner les corrections et la Différenciation.

**inconvenients** : la classe 1 est chargée le matin. Si de nouvelles maternelles sont inscrits au cours de l'année cela peut être compliqué.

Répartition 2

classe 1 : 2TPS | 12PS /gMS/ 6 GS = 29 élèves

classe 2: SCPI 4 CE1 | 7 CE2 = 16 élèves

classe 3 : 6CE2 / 8 CM1 | 8 CM2 = 19 élèves

avantages: possibilité de décloisonnement l'après-midi pour les CE2 | maternelle allégée l'après-midi.

**inconvenients**: La maternelle est encombrée.

Avec un travail commun entre les 2 enseignants et de partager les CE2 de manière arbitraire. ( ordre alphabétique ou date de naissance).

Accueil des TPS en milieu ou fin d'année.

Agrandir l'espace des maternelles par une pièce attenante à la classe actuelle.

Une fois la décision prise cela pourra être modifié jusque la rentrée en fonction des Inscriptions.

Les maternelles sont l'avenir de l'école, ils sont assez nombreux l'année prochaine.

L'accueil

Comme cette année les élèves de moins de 3 ans vont être accueillis lors de l'année scolaire 2018-2019.

Comme cette année seulement 3 enfants peuvent être accueillis. Actuellement 2 enfants seraient susceptibles d'être inscrits. Ils seront accueillis en période 4 ou 5 du fait du nombre

Il se pose la question du nombre d'enfants à dormir à l'école. En effet en début d'année il pourra y avoir 21 élèves à dormir lors de la sieste. L'utilisation d'un seul préfabriqué semble insuffisant. Explication de l'idée émise par les enseignantes aux élus. Cf plus bas ( point sur les préfabriqués)

Absences des élèves sur le temps scolaire .

La directrice rappelle aussi que l'école est obligatoire à partir de 6 ans. Cependant les élèves de maternelle une fois inscrits se doivent d'être présents. En effet, il est rappelé qu'il y a des apprentissages tous les jours.

De nombreux enfants sont absents notamment lors du mois de février. La directrice rappelle que lors de plus de 4 demies journées d'absence non justifiées ; elle est dans le devoir de prévenir l'IEN.

La directrice rappelle les différents horaires de l'école. En ce qui concerne le midi, les Enseignements s'arrêtent à 12h. Ainsi il est normal que les élèves ne sortent pas à l'heure précise, mais quelques minutes après, le temps de ranger les affaires et de sortir.

La directrice rappelle les horaires pour l'année scolaire prochaine.

En effet, il y aura 4 jours travaillés de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les APC se dérouleront normalement de 16h30 à 17h15.

Prise en charge des élèves en difficulté.

De nombreux élèves ont été pris en charge cette année par le personnel effect la psychologue du RASED . En scolaire a effectué des observations en classe et réalisé des bilans cognitifs pour 3 élèves.

La maitre E est intervenue auprès de CP de cE1 de cE2 de cM1 et de cM2. En effet en début d'année, des prises en charge massées ont eu lieu pour les cE1. cela a semblé très bénéfique.

Par ailleurs la maitre- E a suivi quelques élèves de cycle 3 en ce qui concerne la résolution de problèmes et un élève de cycle i pour la compréhension de lecture et le vocabulaire

La maitre G a suivi un élève de cycle 2. ce travail a semblé très bénéfique pour l'élève.

ces différentes interventions ont par moments donnés lieu à des équipes éducatives.

Par ailleurs cette année, deux demandes de maintien ont été faites auprès des familles et de l 'inspection' ces demandes ont été acceptées par l'inspection. Une famille a accepté le maintien et une autre la refusée.

Ainsi un élève sera maintenu en cM1.

#### Budgets et OCCE

Les budgets de la mairie en ce qui concerne l'année civile 2018 ont été fournis à la directrice à la fin du mois de mai. La directrice demande aux représentants de la mairie si cela ne peut pas être réalisé un peu plus tôt. En effet cela est un frein, tant que les budgets ne sont pas donnés, les enseignantes n'osent pas vraiment investir. comme l'année dernière un budget de 70 euros est alloué par élève et par classe.

Le budget direction est environ de : 620 euros

Le budget investissement est de : 1000 euros

Le budget de sortie : 1200 euros

La directrice rappelle que le budget est pour toute l'année 2018. un nouveau budget sera alloué en Janvier 2019.

En ce qui concerne l'OCCE :

sur le compte actuellement il y a + 470,54 euros. Il est précisé que dans la caisse pour les petits achats il y a +45,38 euros . Ce qui fait un total de + 515.92 euros.

Depuis le dernier conseil d'école :

Les recettes sont de 1110.63 euros

Les dépenses sont de 1171.63 euros

Différentes transactions ont eu lieu depuis le dernier conseil :

- repas cantine collège 48 euros avec une participation pour chaque élève de 4 euros
- MUGS/chocolat d'initiatives saveurs : facture de 370,10 euros avec une vente de 504 euros soit un bénéfice de 133.90 euros
- USEP cotisations 2017-2018 de 460 euros financée par L'amicale laïque
- SACEM fête de l'école 2017-2018 : 57.78 euros
- affiliation OCCE pour 2017-2018 : 140.93 euros
- acompte sortie cycle 1 : 38.09 euros
- achat éducatif pour la classe de cycle 1 (sortie USEP et recette ) : 56.76 euros
- 

La plupart des sorties ou projets de l 'année ont été financés en collaboration avec l'OCCE et souvent l 'amicale laïque. L'équipe enseignante tient à remercier l 'amicale pour son implication ainsi que les parents accompagnateurs. En effet, de nombreux projets ne seraient pas possible sans cette association ( incorruptibles, école et cinéma, sorties de fin d'année...)

#### Sécurité

Un exercice incendie avait été programmé le jeudi 24 mai. Or celui-ci n'a pu être réalisé car le système d'alarme était défectueux. La directrice a donc appelé directement les Services techniques de la mairie. Ils n'ont pas réussi à réparer le problème.

La directrice a souligné l 'importance de joindre des professionnels rapidement et que cela Consistait en la sécurité de tous. Le vendredi aucune nouvelle n'a été donnée à l'école.

Ainsi le samedi la directrice a envoyé un mail à la mairie afin de rappeler le caractère défectueux de l 'alarme et de signaler l 'urgence du problème. La semaine suivante du vendredi cette alarme a été réparée. Ainsi un exercice incendie se déroulera au cours de la semaine en cours.

En ce qui concerne la sécurité, il a été demandé à ce que des alarmes soient présentes dans les deux préfabriqués lors du conseil dernier. Cela n'a toujours pas été fait, or cela est très dangereux. Il en revient de la sécurité de tous. Etant donné que ces préfabriqués vont être déplacés, serait- il possible d'anticiper la mise en place d'alarme. La directrice explique que si cela n'est pas fait, elle devra en référer à sa hiérarchie'

ppMS : Un exercice de confinement est prévu le vendredi l juin à 11h15. Les élèves et les familles seront prévenues la veille.

Il sera rappelé aux familles de ne pas appeler pendant ce temps de confinement car la

ligne téléphonique doit être libre.

Un bilan sera fourni aux familles via le cahier de liaison'

Rénovation

La directrice explique qu'elle a assisté à une réunion en présence des élus et de l'architecte. Des premiers plans lui avaient été soumis via M. le Maire. Ceux-ci avaient été observés et analysés par les enseignantes. Lors de la réunion la directrice a pu rendre compte des différentes observations des enseignantes et de l'ATSEM.

puis un second plan a été fourni par l'architecte. Les enseignantes ont noté l'absence de douche, de raccord pour une machine à laver, des lieux d'affichages et de tableaux dans les classes. La directrice demande à M. le Maire si cela a bien été pris en compte. M. Le Maire précise que les demandes ont été faites auprès de l'architecte mais ils n'ont pas encore reçu les derniers Plans.

La directrice projette le plan et le présente. Le maire et les élus ajoutent et expliquent certains détails.

La mairie précise que les travaux devraient être achevés pour septembre 2019'

Les enseignantes expliquent qu'il est très important d'anticiper tout ce qui est possible afin d'accueillir les élèves au mieux dès la rentrée. En effet cela va être une année compliquée du fait des travaux, il est donc nécessaire que tout soit anticipé afin que cela soit le plus serein pour tous les acteurs de l'école ( élèves, enseignants, ATSEM, personnel de ménage...)

Il est précisé par les représentants de la mairie que les toilettes actuels et le préau seront rasés pendant les vacances d'été 2018. Les préfabriqués actuels devraient être déplacés durant la première semaine d'août. Normalement, au 15 août 2018, L'implantation des préfabriqués devrait être terminée. Les employés communaux se chargeront à ce moment-là de la mise en place des portails.

Il est ajouté que la construction de l'agrandissement démarrera en octobre 2019. La rénovation de l'existant ( bâtiments actuels ) se fera pendant les vacances d'été 2019.

La directrice demande un échéancier/ planning des différentes < prestations ) concernant les travaux à venir afin de savoir quelles entreprises interviennent .

M' le Maire précise que lors de la signature du marché, toutes les entreprises sont réunies et la municipalité évoquera tous les points souhaités par l'école

Par ailleurs, il reste quelques subventions budgétaires dont la mairie reste sans nouvelle.

La directrice redemande si les préfabriqués seront bien attenants à la classe maternelle, afin de créer un espace plus grand et de rendre possible la surveillance de la sieste. Il est précisé que cela sera possible et que l'entreprise qui se charge de cela est passé la veille et a confirmé la possibilité de ces agencements.

L'équipe enseignante demande si quelques travaux peuvent être réalisés :

- serrure à l'intérieur de la porte du hall maternelle
- tracés dans la cour
- alarme dans les préfabriqués. (cette demande est faite à nouveau)
- le passage piéton devant l'école. (Cette demande est faite à nouveau). M. le Maire précise que le devis a été réalisé.
- La réinstallation du panneau liberté, égalité, fraternité qui n'existe plus.
- comment permettre l'affichage dans les classes de cycle 2 et 3 ainsi que dans le hall maternel sans déclencher l'alarme ? Un élu répond qu'il va interroger les installateurs de l'alarme afin de voir si cela est possible.

Questions des parents élus :

### **Qu'en est-il de l'accueil pour les familles de Bouée dans les centres de loisirs ?**

Il est répondu par Mme Renous que la commune de la Chapelle Launay y est favorable.

Cependant, si cela nécessite l'embauche de personnel supplémentaire ce sera à la commune de Bouée de payer cette personne. Les représentantes des parents pensent

que les familles ont besoin d'un mode de garde à la journée. Les modalités d'inscriptions ne sont pas précisées, charge aux familles pour l'instant de se renseigner.

Il est précisé par les représentants de la commune que la compétence < enfance et jeunesse > ne fait pas partie des compétences intercommunales par conséquent le sujet est compliqué.

Les parents élus évoquent l'idée d'un sondage à réaliser auprès des familles bouésiennes pour connaître les besoins précis concernant la garde des enfants .

que celle proposée par l'Océane de restauration ?

M. le Maire répond qu'une nouvelle étude est demandée par la commune mais cela

ne va pas vite. L'une des sociétés contactées a proposé un tarif trop élevé.  
Avant de clore le Conseil, la directrice remercie les parents élus et la DDEN pour leur présence et leur investissement, ainsi que les représentants de la mairie qui ont été présents à tous les conseils de l'année. Mme Nicolas remercie Mme Le Corre, coordinatrice des TAPS pour son investissement au cours de ces années. »  
Fin de séance à 20h15 » »

Le procès-verbal du conseil d'école est validé par les membres du conseil municipal.

## **9) Conservatoire du littoral – Rohars**

Monsieur le Maire rappelle qu'un document a été transmis à chacun des élus, par mail.

« Aujourd'hui, le conservatoire nous demande de nous engager pour acter l'achat de ces parcelles à Rohars. Après avis de la communauté de communes, on nous conseille d'attendre de les rencontrer avec d'autres partenaires tel que le Pôle métropolitain, la comcom et la commune. », « mais si vous me demandez de donner notre accord ce soir, on le fait ! »

JP BIORET : « Il y a un an, il y a eu une réunion à Lavau à laquelle j'ai assisté et ce qui en ressort c'est que le conservatoire souhaite installer son projet et uniquement le sien ! »

« Leur périmètre actuel est à droite du chemin, ce qui est à gauche ne leur appartient pas ! »

A.MONNIE : « Il faudra faire attention à ce qui est noté ! l'accès à l'étier doit être supprimé et le bitume enlevé ! comment feront les gens pour mettre leur bateau à l'eau ? »

JP NICOLAS : « Tel qu'est fait le projet, il traverse les prairies »

A.MONNIE : « on parle d'installer des arbres « têtards » mais il faut plus de 60 ans pour en installer ! »

JP NICOLAS : « donc il est urgent d'attendre... »

## **10) Questions diverses**

### **- Courrier riverain**

Monsieur le Maire lit un courrier reçu en mairie concernant la déviation mise en place sur la RD90 et qui est passée par le lotissement du Bois Giraud. (Vitesse excessive des voitures)

Il conviendrait de prévenir chaque riverain si cela devait se reproduire et un affichage devrait être mis en place !

La remarque est justifiée, les membres du conseil municipal valident cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22H40

## DELIBERATIONS ANNEXEES

### DCM 2018-07-01 : Objet : Tarification périscolaire et accueil du mercredi

#### Mise en place du taux d'effort pour le service périscolaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de mettre en place le taux d'effort pour la tarification du périscolaire sur la commune,

Considérant que l'application du taux d'effort permettra une équité de traitement pour les familles résidant sur la commune,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- De mettre en place une tarification au taux d'effort de 0.120% appliqué au coefficient familial des familles qui bénéficient du service périscolaire
- D'appliquer un tarif plancher de 0.80€ la demi-heure
- D'appliquer un tarif plafond de 2.20€ la demi-heure

#### Mise en place du taux d'effort pour l'accueil du mercredi :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de mettre en place le taux d'effort pour la tarification de l'accueil du mercredi sur la commune,

Considérant que l'application du taux d'effort permettra une équité de traitement pour les familles résidant sur la commune,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- De mettre en place une tarification au taux d'effort de 1.30% appliqué au coefficient familial des familles qui bénéficient de l'accueil du mercredi pour leurs enfants
- D'appliquer un tarif plancher de 5€ la journée
- D'appliquer un tarif plafond de 21€ la journée

### DCM 2018-07-02 : Objet : Choix du prestataire pour la restauration collective

Monsieur le Maire explique que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la prestation de restauration collective, en liaison froide.

Il fait part du rapport d'analyse des offres.

Les membres du conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

**décident** de retenir l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION, la mieux-disante, pour sa proposition.

L'offre est validée pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois.

### DCM 2018-07-03: Objet : Choix de l'entreprise pour les travaux de démolition dans le cadre de la réhabilitation de l'école

Monsieur le maire explique que 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé pour la démolition dans le cadre de la réhabilitation de l'école.

IL fait part du rapport d'analyse des offres effectué par l'économiste NAONEC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de choisir l'entreprise 2DTP de LIGNE pour l'offre la mieux-disante, d'un montant HT de 16510€.

Une notification du marché lui sera faite.

#### **DCM 2018-07-04 : Objet : Décision modificative n°2 – Budget communal**

Monsieur le Maire explique qu'une erreur d'imputation au budget nous oblige à rédiger une décision modificative, pour des travaux du Sydela : Montant prévu au COMPTE 238 alors qu'il faut porter cette dépense au compte 204181

Donc :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
CH 23 – Immo en cours Art 238 Avances	2910.52€	CH20 – Immo incorporelles Art 204181 – Biens mobiliers, matériels et études	2910.52€
TOTAL DM N°2			0

Les élus acceptent cette décision modificative.

#### **DCM 2018-07-05 : Objet : Admission en non valeur de titre**

Monsieur le Maire explique qu'une créance de 1287.89€ à l'encontre d'orange court depuis 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Pour l'exercice 2009 :

Titre n° 409 pour un montant de 1287.89€

Pour ce titre, le comptable invoque un débiteur introuvable. Il y a donc lieu de constater la perte sur créances irrécouvrables qui viendra s'inscrire au compte 6542 du budget principal.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constater la perte sur créances irrécouvrables, suite à admission en non-valeur de titres et décide d'imputer au compte 6542 du budget principal, la somme de **1287.89€**.

#### **DCM 2018-07-06 : Objet : Création de postes non permanents**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du 12 juin 2018 n° 2018-06-06,

Considérant qu'en raison de la restructuration du service enfance jeunesse, il y a lieu, de créer deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoints d'animation à temps incomplet à raison de 21H25 centièmes hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De créer deux emplois non permanents d'adjoints d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 21H25 centièmes hebdomadaires.

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 septembre 2018

**Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.